

DECISION N° 2016-S-09

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE,

VU le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L 642-11 et R 642-24,

VU l'arrêté du 12 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Luc DAIRIEN directeur de l'Institut national de l'origine et de la qualité,

VU la décision de nomination de Madame Astrid DELORD au poste d'Ingénieur à Aurillac au sein de la délégation territoriale Auvergne-Limousin,

VU la décision de délégation de signature n°2015-S-03,

VU l'instruction de service 2013-IS-01 du 2 avril 2013,

DECIDE

- ARTICLE 1 -

Du 4 juillet 2016 au 3 octobre 2016 inclus, en l'absence de Madame Emmanuelle VERGNOL, déléguée territoriale pour la délégation AUVERGNE-LIMOUSIN, et, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique LANAUD, délégué territorial adjoint pour la délégation territoriale AUVERGNE-LIMOUSIN, délégation de signature est donnée à Madame Astrid DELORD, à l'effet de signer au nom du directeur de l'INAO les documents du ressort de la délégation territoriale AUVERGNE-LIMOUSIN dans les limites et conditions définies par l'instruction de service 2013-IS-01 du 2 avril 2013.

Fait à Montreuil, le 4 juillet 2016

Le Directeur de l'INAO

Jean-Luc DAIRIEN



INAO

12, RUE HENRI ROL-TANGUY

TSA 30003

93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS CEDEX - FRANCE

TEL. +33 (1) 73 30 38 00 / TELECOPIE : +33 (1) 73 30 38 04

www.inao.gouv.fr